

Lettre ouverte aux Conseils d'administration VUB / UGent / Universiteit Antwerpen

Communiqué aux Conseils d'administration
VUB / UGent / Universiteit Antwerpen

Objet : Demande de réexamen du Doctorat Honoris Causa pour Mme Francesca Albanese programmé le 2 avril 2026

Mesdames, Messieurs les membres des Conseils d'administration,

Il a été annoncé que l'UGent, l'Universiteit Antwerpen et la Vrije Universiteit Brussel décerneront conjointement, le 2 avril 2026, un Doctorat Honoris Causa à Mme Francesca Albanese, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des droits humains dans les territoires palestiniens occupés.

Nous vous demandons solennellement de réexaminer cette décision au regard d'éléments publics qui posent un problème de dignité institutionnelle, de déontologie et de cohérence avec l'engagement académique contre l'antisémitisme et les rhétoriques de haine.

1) Recours à des tropes antisémites et à un registre conspirationniste

Jusqu'ici, Mme Albanese s'est signalée par une série de prises de position publiques qui s'inscrivent, de manière récurrente, dans un répertoire de tropes antisémites plus ou moins contrôlés. Ainsi, en juillet 2014, elle écrivait sur Facebook que « *l'Amérique est subjuguée par le lobby juif et les Européens par le sentiment de culpabilité de la Shoah* ». En 2015, elle affirma encore que la CIA et le Mossad seraient derrière les attentats de Paris contre *Charlie Hebdo*. Ces affirmations relèvent sans l'ombre d'un doute d'un imaginaire conspirationniste bien identifié : celui d'une puissance occulte attribuée aux Juifs, matrice historique de l'antisémitisme, ancien comme contemporain, qui substitue à l'analyse politique une causalité cachée, globale et intentionnelle. En 2024, Mme Albanese franchit un seuil supplémentaire en comparant Israël au Troisième Reich, type d'analogie extrême qui, au regard du droit belge, relève du négationnisme pour s'apparenter à une minimisation des crimes nazis. Au-delà de la controverse, le point central est le suivant : ces prises de parole ne relèvent pas d'une critique circonstanciée des politiques d'un gouvernement ; elles mobilisent des schèmes stéréotypés et accusatoires proprement antijuifs. La matrice idéologique de Mme Albanese est à trouver dans les tristement célèbres Protocoles des Sages de Sion.

2) Dérapage majeur le 7 février : désignation totalisante d'un « Système » et/ou d'Israël comme « ennemi de l'humanité »

Le dérapage le plus préoccupant est tout récent. Il réside dans la désignation totalisante d'un ennemi unique, qu'il s'agisse, selon les versions, d'Israël ou d'un « système » supposément agissant pour Israël. Le 7 février dernier, en effet, lors du 17^e Forum d'Al Jazeera au Qatar, Mme Albanese a déclaré que « *l'Humanité avait un ennemi commun* ». Qu'elle vise Israël, comme le suggère la logique générale de son propos, ou qu'elle tente rétrospectivement de se réfugier derrière la notion de « système » n'a guère d'importance en soi.

Dans les deux cas, en effet, on se trouve face à une structure argumentative typique de la pensée conspirationniste antisémite. L'idée d'un « système » oligarchique contrôlant « *les vastes capitaux financiers, les algorithmes, les armes* » au nom d'Israël renvoie directement à une grammaire de l'hostilité antijuive largement documentée : celle d'une puissance transnationale, financière et technologique, dirigée en sous-main par des Juifs et dont les *Protocoles des Sages de Sion* sont l'archétype. C'est, en substance, la syntaxe idéologique des courants néo-fascistes contemporains obsédés par la dénonciation de figures-totems tels Rothschild, Soros, Zuckerberg, Altman, Dassault, etc., érigées en preuves d'un pouvoir juif clandestin. Sa grammaire est celle d'un Alain Soral (cf. voir son site *Egalité et Réconciliation*), l'un des principaux gourous de la fachosphère européenne. On notera au passage l'incongruité politique d'un tel discours tenu au... Qatar, État dont le rôle régional (bailleur de fonds des Frères musulmans) et l'influence corruptrice financière (Europe) ne sont plus à démontrer, ce qui achève de révéler le caractère proprement obsessionnel de la dénonciation du seul Etat juif.

Plus grave encore : le cadre et les compagnonnages de cette séquence disent quelque chose de la cohérence normative du propos. Dénoncer l'« Inhumanité » du « Système sioniste » aux côtés de Khaled Mechaal, dirigeant politique d'un mouvement responsable du plus grand massacre de Juifs depuis la Shoah, et du ministre iranien Abbas Araghchi interroge radicalement sur la santé morale, voire mentale, de la Rapporteuse des Nations-Unies. Doit-on vous rappeler que « son Excellence » M. Abbas Araghchi est le ministre des Affaires étrangères d'un Etat qui venait d'assassiner, quelques jours plus tôt, quelques 35.000 de ses propres citoyens ? Il est difficile de concilier une rhétorique de la morale universelle avec un environnement politique où l'on côtoie, sans distance explicite, des acteurs associés à des violences de masse.

3) Une logique démonologique : d'une critique politique à une métaphysique du Mal

Le problème n'est donc pas l'existence d'une critique d'Israël, légitime en démocratie comme toute critique de politiques publiques, mais sa transformation en désignation démonologique : un objet unique, l'État des Juifs, devient l'explication de l'injustice globale, la source de la corruption du monde, le foyer d'une menace universelle. Cette opération discursive a une généalogie précise. Elle prolonge un vieux mécanisme : la totalisation (un seul coupable), l'essentialisation (un coupable par nature), et l'eschatologisation (le salut ne viendrait qu'avec sa disparition). Autrement dit, une eschatologie sécularisée où la rédemption morale de l'humanité se trouverait implicitement conditionnée par l'effacement du seul État juif de la planète.

Il y a ici comme un air de famille : l'entre-deux-guerres européen, puis l'Occupation, ont vu prospérer des récits analogues, de Berlin à Rome, et jusque dans des espaces belges, où « le Juif » était construit comme principe corrupteur universel. La différence est de surface ; la structure demeure : un principe unique de contamination, un imaginaire de toute-puissance, une causalité totale. Une telle grammaire est, au minimum, fascisante ; et elle devient potentiellement génocidaire dès lors qu'elle suggère implicitement que l'Humanité ne pourrait être sauvée qu'au prix de l'éradication de l'objet désigné. N'est-il pas légitime de se débarrasser d'un « ennemi commun à l'Humanité » ?

4) Une mise en cause institutionnelle documentée au sein même des Nations unies

Il importe enfin de rappeler que les critiques adressées à Mme Albanese ne proviennent pas seulement de ses contradicteurs habituels, mais aussi de diplomaties occidentales invoquant explicitement les exigences de conduite attendues d'un mandat onusien.

Le 28 octobre 2025, Maurizio Massari, représentant permanent de l'Italie auprès des Nations unies, a déclaré que son rapport était « dénué de toute crédibilité et impartialité », estimant qu'il excédait son mandat et contrevenait aux obligations de retenue, intégrité, impartialité et bonne foi.

Cette appréciation a été relayée par d'autres gouvernements, dont la France et les Pays-Bas. Le 26 mars 2025, le gouvernement néerlandais rappelait ainsi que « *plusieurs de ses déclarations sur les réseaux sociaux sont contraires au Code de conduite* », ajoutant qu'il ne soutenait pas sa possible reconduction. Désormais plusieurs Etats européens, dont l'Autriche, l'Allemagne, la France, la République Tchèque et l'Italie réclament sa révocation. Le Secrétaire Général des Nations Unies, par la voix de son porte-parole, s'est distancié la semaine dernière des propos de la Rapporteuse Spéciale.

Ce faisceau d'alertes, diplomatiques, institutionnelles, doctrinales, dessine un tableau cohérent : il ne s'agit pas d'une polémique passagère, mais d'une question de normes, au sens strict, touchant à la crédibilité du dispositif onusien et à l'éthique de la parole publique lorsqu'elle est investie d'une autorité internationale. Dès lors, la question se pose avec une clarté difficile à éluder : au regard de ces éléments, et malgré les avertissements explicites formulés par des États membres, entendez-vous réellement maintenir l'honneur académique suprême accordé par vos universités ?

5) Un Doctorat *Honoris Causa* n'est pas un simple geste d'hospitalité

Un doctorat *honoris causa* n'est pas un simple geste d'hospitalité : il appose un sceau d'exemplarité et engage, symboliquement, la responsabilité morale de l'institution qui le décerne. En honorant une personnalité dont plusieurs prises de parole publiques relèvent, au regard du droit belge, de la rhétorique raciste (par essentialisation, cf. Loi Moureaux, 1981) et négationniste (par minimisation, cf. loi antinégonniste, 1995) vos trois prestigieuses universités prendraient le risque d'avaliser une manière de penser qui rappelle dangereusement une époque où l'une de vos trois universités faillit à sa mission et compromit sa dignité au nom d'une « politique du moindre mal ». Au mieux.

Or vos universités ont aujourd'hui, à juste titre, développé des politiques actives de lutte contre le racisme et les discriminations. Maintenir cet honneur en dépit d'une rhétorique qui essentialise le seul État juif de notre planète et, par glissement « le système » qui le protégerait, jusqu'à le désigner comme « ennemi de l'humanité », exposerait vos institutions à une critique fondée : celle de banaliser des mécanismes discursifs qui, appliqués à d'autres minorités, seraient immédiatement jugés incompatibles avec l'éthique universitaire et avec les standards contemporains de la lutte contre la haine. Permettez-nous, enfin, d'explicitier en quoi Mme Albanese se situe en porte-à-faux avec les valeurs que vous affirmez défendre.

Ainsi, à la suite du vandalisme perpétré le 28 novembre 2025 contre *La Stampa* par des militants propalestiniens, attaque largement condamnée en Italie, votre (ex ?) future *docteur honoris causa*, tout en déclarant condamner la violence, a tenu des propos revenant à requalifier cette agression en « avertissement » adressé à la presse, sommée de « revenir à son rôle » et de « remettre les faits au cœur » de son traitement. Permettez-nous de la citer : « Albanese : ‘*Je condamne les violences perpétrées contre La Stampa, mais je vous condamne également, vous, les journalistes*’. » (voir annexe). Une telle mise en récit, qui transforme un acte de vandalisme pur en signal politiquement utile, est indigne de la part d’une représentante des Nations unies : elle revient, de facto, à déplacer la charge morale de l’événement des agresseurs vers les journalistes menacés, et à fragiliser un principe cardinal des sociétés démocratiques, la liberté de la presse.

En conséquence, nous vous demandons :

- de suspendre la procédure de remise du Doctorat Honoris Causa ;
- de mandater une évaluation indépendante (éthique académique, droit, spécialistes des rhétoriques antisémites) sur la compatibilité de ces prises de position avec les valeurs universitaires ;
- d’exiger, a minima, un désaveu clair des tropes conspirationnistes antijuifs et de toute rhétorique de désignation “métaphysique” d’un ennemi collectif.

Notre démarche ne vise pas à interdire le débat sur Israël/Palestine ni à disqualifier la critique d’un gouvernement. Elle vise à rappeler une distinction essentielle : critiquer une politique n’autorise jamais à ériger l’unique État juif du monde en principe du Mal et en “ennemi de l’humanité”. Le prestige académique ne peut être conféré, sans dommage moral et symbolique, à une parole publique qui emprunte à de tels registres.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l’expression de notre considération distinguée.

Joël Kotek, président et Richard Laub, Viviane Teitelbaum, Marina Blitz et Doubi Ajami
membres du Conseil d’Administration.